
RODRIGO SAUCEDO : Bonjour. Bonsoir à tous. Je suis Rodrigo Saucedo. Je suis le responsable d'Amérique latine pour ICANN. Bienvenue à ce webinaire de LACRALO. Aujourd'hui, nous allons parler du processus d'amendement des statuts constitutifs de l'ICANN.

D'abord, je voudrais vous remercier pour votre participation à cet appel. Ce webinaire a été organisé dans le cadre du projet de formation de compétences du groupe de participation des parties prenantes de l'ALAC. Le deuxième webinaire, qui a été organisé pour la communauté de LACRALO. Je voudrais remercier Humber Carrasco et Maritza Agüero pour leur aide dans l'organisation de ce webinaire.

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir un orateur de grande importance pour nous, quelqu'un que vous connaissez très bien. Vous connaissez le travail qu'elle a fait dans tout ce processus pour la transition des fonctions IANA. C'est Theresa Swinehart. Elle est la Vice-présidente pour le Département de Participation des Parties Prenantes d'ALAC. Je voudrais la remercier d'avoir accepté de participer à ce webinaire.

Avant de commencer, je voudrais vous parler du rôle des communications. En ce qui concerne nos participants, nos intervenants, je vous demanderais de mettre vos téléphones en muet. Il s'agit d'un webinaire actif. Donc, vos questions sont les

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

bienvenues. Vous pouvez lever la main dans la salle d'Adobe Connect ou vous pouvez envoyer vos questions par la salle de chat. Elles seront lues et on y répondra à la fin du webinaire. S'il n'y a pas suffisamment de temps pour répondre à vos questions, vous pouvez les envoyer à notre courriel ou à celui de l'orateur et il y répondra sur la page wiki.

À la fin de ce webinaire, nous aurons un sondage d'évaluation qui ne prendra que cinq minutes. L'objectif de ce sondage est d'améliorer nos futurs webinaires. Donc, essayez d'y participer.

Maintenant, je vais donner la parole à Theresa Swinehart.

THERESA SWINEHART : Merci beaucoup à tous. Bonjour et bonsoir. Je m'excuse, je ne peux pas faire ma présentation en espagnol. Donc, dites-moi si je parle trop vite pour les interprètes, parce que je la ferai en anglais.

D'abord, merci à tous ceux qui ont organisé ce webinaire. C'est une excellente occasion de partager ce qui a été fait jusqu'à maintenant et au niveau de la transition des fonctions IANA. C'est aussi une occasion de remercier la communauté dans son ensemble pour l'énorme travail et la grande contribution dont ils ont fait preuve pendant tout ce processus. Beaucoup de participants ont participé directement, ont suivi les réunions. Le résultat est une proposition que nous avons pu présenter. Ce résultat reflète vraiment l'opinion de tout le monde. Je voulais le

dire et je voulais vous remercier, reconnaître le travail de tout le monde, de tous ceux qui participent à cet appel d'aujourd'hui.

Maintenant, nous allons commencer par cette première diapo. Ensuite, je répondrai à vos questions. Je participerai aux discussions, s'il y en a. comme vous savez, ma collègue Sam est aussi sur cet appel. Donc, vous pourrez aussi lui poser des questions auxquelles je ne pourrai pas répondre concernant les statuts, la préparation, les amendements de ces statuts.

D'abord, cela est peut-être un peu obsolète déjà pour beaucoup d'entre vous, mais je voudrais être sûre que tout le monde a l'occasion de bien savoir de quoi nous parlons. Donc, il y a deux ans environ, le Gouvernement Américain a annoncé qu'il avait l'intention de remettre les fonctions IANA à la communauté des parties prenantes mondiales. Donc, ça a demandé beaucoup de travail de la part de la communauté pour faire ce qu'ICANN est aujourd'hui, pour renforcer l'environnement multipartite au niveau mondial, pour être sûrs qu'au cours de toutes ces années le travail qu'ICANN a réalisé pour atteindre cet objectif n'allait pas être perdu.

Le Gouvernement Américain voulait transférer la supervision des fonctions IANA à ICANN. Après, les progrès ont été faits à travers les différents gouvernements. Il y a eu un accord de projet avec le dernier gouvernement pour passer à une relation différente entre ICANN et le Ministère des Affaires Étrangères et du Commerces

Américain. Donc, on a voulu modifier le système et sa nature en elle-même. C'est comme ça que nous avons atteint ce point où le Gouvernement Américain pouvait être dans une situation où il faisait ce type d'annonce.

L'annonce était attendue par beaucoup d'entre nous. C'est un thème de discussion au niveau de la gouvernance de l'Internet, dans différentes organisations internationales.

Cette annonce n'a pas été seulement « Voilà, ça y est. On va le faire. » Il fallait que la communauté se réunisse et mette en place une série de recommandations pour mettre en place cette transition de la supervision des fonctions IANA. Cela voulait dire une série d'exigences et de principes qu'il fallait mettre en place. C'est important de comprendre qu'il fallait assurer la longévité de la transition.

Et, la recommandation devait soutenir et renforcer le processus multipartite.

Cela fait en sorte de maintenir la sécurité, la stabilité, la résilience de l'Internet et du DNS de l'Internet.

Il fallait répondre aux besoins et attentes de la clientèle mondiale et des partenaires des services IANA. Il fallait que la communauté du protocole de paramètre, tout ce qui concerne les comités, la partie technique, les registres, Internet : tous devaient être satisfaits. La GNSO, la ccNSO aussi devaient être satisfaits.

Il fallait maintenir l'ouverture de l'Internet et s'assurer que le rôle du NTIA n'allait pas être remplacé par une organisation menée par un gouvernement. Il fallait que ce soit une organisation intergouvernementale.

Avec cette annonce, deux processus parallèles ont été mis en place. ICANN a facilité ces processus. Le premier, qui était la communauté opérationnelle, les clients des fonctions IANA qui se sont réunis pour parvenir à une proposition qui était guidée par le Groupe de Coordination des fonctions IANA. Et, parallèlement à ce processus, un autre processus a été mis en place. L'objectif de celui-ci était que, vu que la relation avec le Gouvernement Américain allait changer, il fallait faire des améliorations de la redevabilité d'ICANN. Donc, ICANN a analysé ces mécanismes de responsabilité ou de redevabilité pour voir ce qui devait être fait pour modifier, suite à la modification de cette relation contractuelle avec les États-Unis.

Donc, ces deux processus parallèles ont été développés. Ils ont dû développer leur proposition personnelle. Ici, vous voyez sur cette diapositive le Groupe de Coordination des fonctions IANA a reçu des conseils de trois différents groupes de travail qui ont travaillé ensemble, de manière multipartite, pour parvenir à leurs propositions et les fournir au Groupe de Coordination des fonctions IANA. Ensuite, le Groupe de Travail Intercommunautaire sur la Responsabilité, que vous voyez en bas de l'écran, a travaillé

aussi pour présenter ses recommandations, pour faire une proposition.

Ces deux propositions ont été transmises au conseil de l'ICANN lors de la dernière réunion de Marrakech, ICANN 55. Ensuite, cela a été transmis en un seul paquet au NTIA, au Département de Commerce, le 10 mars 2016.

Ici, comme vous le voyez, la présentation de ces propositions a reflété un travail de deux années de la communauté, vous y compris, qui a eu lieu. Je pense que vous voyez une série de photos qui sont très bonnes, qui illustrent vraiment ce travail. Je remercie et félicite la communauté de nouveau.

Où en sommes-nous? Nous sommes actuellement dans ce que l'on appelle la Phase 2. La Phase 1 a été terminée le 10 mars, lorsqu'on a transmis ces propositions au NTIA. Nous en sommes à la Phase 2. Le NTIA est en train de faire la révision et évaluation de ces propositions, pour voir si elles répondent aux critères dont j'ai parlés. Ils vont aussi évaluer la préparation des amendements des statuts constitutifs qui sont en cours de commentaires publics. Cette nouvelle version des statuts constitutifs doit être préparée à la NTIA avant qu'ils puissent confirmer l'ensemble des propositions qui ont été présentées et dire que c'est complet.

À ce moment-là, ils pourront présenter un rapport qui sera au début du mois de juin, disant que tout est complet. Je pense que nous aurons ce processus d'amendement des statuts constitutifs

qui sera bien avancé après les commentaires publics, au début du mois de juin.

Parallèlement à cela, nous travaillons sur d'autres secteurs concernant la mise en œuvre et surtout liée aux différentes communautés opérationnelles. Nous sommes en train de mettre en place un test de notre zone racine, ce qui veut dire que tous les changements dans la gestion de la zone racine doivent correspondre aux tests. Ils sont actuellement réalisés, avant que la NTIA donne sa réponse finale. Donc, ce test est en cours de réalisation. Jusqu'à maintenant, les résultats de ce test sont à 100 % positifs.

Une fois que nous aurons le rapport de la NTIA, au début du mois de juin, nous serons à la Phase 3. Nous passerons à la mise en œuvre, reflétée dans la proposition elle-même, avec une attente d'avoir un rapport qui sera présenté au Département du Commerce vers le 15 août de cette année. Cela préparera le terrain pour la suite du contrat, qui devrait avoir lieu à la fin du mois de septembre. Donc, vous verrez la fin de la phase en bleu. Nous passerons à la phase en rouge.

Parallèlement au travail qui a été mentionné concernant la Ligne de Travail 2, nous allons aborder des problèmes qui ont été identifiés par la communauté. Certains sont en cours de discussion dans différents secteurs de l'organisation. Ils sont importants. Il faut les aborder dans le cadre de l'évolution d'ICANN en tant

qu'organisation. Ils concernent la diversité, les organisations et la responsabilité, des contacts avec notre communauté et les intérêts du cadre d'interprétation dans le domaine des droits de l'homme, la transparence de l'ICANN, la juridiction concernant le domaine de l'application... Tout cela va continuer au cours de l'année prochaine.

Où est-ce que nous en sommes au niveau de l'amendement des statuts constitutifs de l'ICANN? La version préliminaire a été présentée le 21 avril. C'était une proposition qui est liée au CWG et au CCWG Responsabilité qui ont travaillé avec l'équipe juridique d'ICANN en partenariat avec un cabinet indépendant, les membres du CWG responsabilité et du CWG supervision.

Donc, nous préparons une version préliminaire dans laquelle on parle du Groupe de Coordination des Statuts, composé des membres d'ICANN et qui représente les différents groupes qui participent à la préparation de ces propositions. Nous préparons une version préliminaire des statuts constitutifs qui sera présentée ensuite aux commentaires publics.

Donc, le calendrier pour les prochaines étapes pour notre statut constitutif, je vous encourage à aller regarder ce qui a été modifié en fonction des propositions. Voyez ici, sur l'écran, comme je l'ai dit, le NTIA a dit qu'ils devaient avoir les propositions et donner leur approbation ensuite, une fois qu'ils auraient tout ce matériel. Donc, le travail qui a été entrepris pour présenter ces statuts

constitutifs et la version préliminaire du 21 avril nous a demandé beaucoup de travail. Nous avons anticipé la conclusion de la période de commentaires publics. Ce sera le 21 mai. Il y aura une révision des commentaires publics qui auront été effectués. La révision appropriée devra refléter cela et devra être en accord avec les propositions. Donc, la version préliminaire des statuts constitutifs doit refléter l'ensemble des propositions.

Le conseil va adopter, à ce moment-là, ces statuts constitutifs préliminaires et les envoyer au NTIA. En fonction de cela, le NTIA va présenter son rapport disant que les conditions ont été respectées. À ce moment-là, on passera à la prochaine étape de mise en œuvre, tel que cela est approprié.

Donc, sur ce site Internet, vous pouvez voir où se trouvent les statuts constitutifs préliminaires. Et, vous avez les commentaires publics, la nouvelle version préliminaire des statuts constitutifs, le statut constitutif avec la correction et vous avez les statuts constitutifs tels qu'ils sont actuellement.

Donc, quel type de contribution est-ce que nous attendons? Cette période de commentaires publics est conçue pour demander la contribution de la communauté pour savoir comment est-ce que les éléments de la proposition ont été ajoutés dans les statuts. Est-ce qu'il y a des secteurs qui sont incohérents avec l'ensemble des propositions de IANA, que le conseil a présenté? Et, le groupe de responsabilité va faire la révision de ces statuts. Il va s'assurer que

la communauté de nommage et différentes communautés opérationnelles sont satisfaites. Ils doivent être aussi cohérents avec ICANN dans le processus de responsabilité. Nous devons donc être sûrs que la période de commentaires publics et les commentaires sont inclus ici.

Cette période de commentaires publics n'est pas destinée à être un mécanisme pour reconsidérer les propositions liées à la transition. Nous n'allons pas renégocier les recommandations sur lesquelles nous sommes déjà d'accord. Il ne s'agit pas non plus de nouvelles éditions qui n'ont pas été présentées pour les propositions. C'est important de le savoir.

Ici, vous voyez la façon dont vous pouvez soumettre vos commentaires. De nouveau, pour la Page de Commentaires Publics, vous voyez qu'ils sont ouverts jusqu'au 21 mai, comme je l'ai déjà dit.

Maintenant, je crois que je vais donner la parole à votre équipe de LACRALO. Je serai ravie de répondre à toutes vos questions, si vous en avez. S'il y a quelques choses que vous voulez que j'ajoute, dites-le-moi. En tout cas, je donne la parole à un des prochains orateurs.

RODRIGO SAUCEDO : Merci beaucoup pour cette présentation, Theresa. Je crois que ça a été très, très clair. Très concis, aussi.

Avant de continuer, j'ai oublié de présenter Samantha Eisner, qui est la Conseillère Légale en Chef au sein d'ICANN. Je voudrais la remercier pour sa participation d'aujourd'hui.

Maintenant, nous allons passer aux questions de ce webinaire. Comme je l'ai dit, vous pouvez poser vos questions en levant la main dans la salle Adobe et en prenant la parole dans votre micro ou vous pouvez aussi les écrire dans la partie du chat qui est prévue à cet effet. Merci.

Est-ce que vous voyez s'il y a des questions? Je ne vois pas la salle Adobe Connect. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait de mains levées. Est-ce que quelqu'un voudrait poser une question?

Il semble que tout était bien clair.

Peut-être que Theresa pourrait approfondir la partie sur la façon dont la communauté a participé à ce processus, pour que tout le monde comprenne bien. Je sais que vous l'avez déjà dit, mais pour insister sur ce point-là qui est important.

THERESA SWINEHART : Peut-être que je pourrais demander à Sam de parler de cela. Ensuite, je parlerai un peu plus des autres domaines sur lesquels notre organisation travaille. Peut-être que je vais donner la parole à Samantha pour qu'elle parle de la participation de la communauté?

SAMANTHA EISNER : Bonjour à tous. Merci de m’avoir invitée. Je suis la Conseillère de l’ICANN. J’ai coordonné ICANN dans son travail avec le conseil et les recommandations du CCWG. Je suis un membre du CCWG. Je travaille aussi au développement de la version préliminaire des statuts constitutifs.

Donc, la période de commentaires publics est ouverte jusqu’au 21 mai. Nous avons trois parties dans les commentaires publics. Nous savons que le CCWG, le Groupe Intercommunautaire sur le Renforcement de la Responsabilité de l’ICANN, est en train de préparer une série de commentaires qui se focalise sur la révision potentielle des statuts constitutifs de l’ICANN de façon à refléter plus précisément l’objectif établi par le Groupe Intercommunautaire.

Je pense qu’il est important de savoir que le Groupe Intercommunautaire qui vise à renforcer la responsabilité de l’ICANN et le CWG Stewardship travaillent tous les deux pour présenter une version préliminaire des statuts constitutifs aux commentaires publics. C’est une tâche continue sur laquelle nous allons travailler et que nous allons continuer à évaluer. Donc, tous les commentaires qui arrivent – et nous encourageons les commentaires – vont être évalués pour voir s’ils correspondent ou pas, s’il y a des problèmes au sein de la proposition qui ont été

reflétés. ICANN veut jouer un rôle important dans ce sens. D'une certaine façon, nous suivons les commentaires dans ce sens.

Nous vous encourageons à analyser les statuts constitutifs, la version préliminaire, pour voir les commentaires qui ont été soumis – qui ne sont pas très longs, pour le moment, jusqu'à maintenant. Donc, vous pouvez les regarder. Vous pouvez vous-mêmes participer à ce processus.

Je vois qu'il y a une série de questions qui entre dans la salle. Est-ce que Rodrigo voudrait prendre la parole?

RODRIGO SAUCEDO : Merci. Nous avons une question de Antonio Medina de Colombie. Il demande si le Département de Commerce pourrait rejeter les nouveaux statuts constitutifs. Est-ce que cela pourrait affecter la transition?

SAMANTHA EISNER : Je dirais que le Département de Commerce n'a pas les pouvoirs d'approuver les statuts constitutifs de l'ICANN. Donc, ce département va chercher seulement une confirmation selon laquelle les statuts constitutifs reflètent bien la proposition faite par la communauté. Donc, le Département de Commerce analyse, évalue cette proposition dans le cadre de la révision. Nous ne savons pas ce que le Département de Commerce va dire à la fin de ce processus de révision, mais nous savons qu'il y aura un rapport

public. Il faut que les statuts permettent aux propositions d'être mises en œuvre. Donc, il faut s'assurer que les améliorations qui vont découlées de ce processus – nous pourrons le faire une fois que la transition aura lieu.

Donc, le Département de Commerce ou le NTIA devrait avoir la possibilité de considérer si les statuts constitutifs reflètent vraiment les propositions. D'après ce que je comprends, ils regardent les propositions en elles-mêmes pour être sûrs que les critères de la NTIA sont respectés et satisfaits, non pas pour s'assurer que les statuts constitutifs reflètent ces propositions.

Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter là-dessus, Theresa?

THERESA SWINEHART : Non, je pense que c'est correct. Merci.

RODRIGO SAUCEDO : Merci. Nous avons une autre question de Rudi Daniel. Il demande – la question est en anglais, donc il sera plus simple de la lire directement sur le chat. « Peut-être que vous devriez nous parler de ces questions de droits de l'homme et comment cela pourrait être intégré aux statuts constitutifs. »

SAMANTHA EISNER : Le statut constitutif concernant les droits de l'homme est élaboré par le Groupe de Travail Intercommunautaire sur le Renforcement

de la Responsabilité qui a accordé qu'il faudrait qu'il y ait un statut constitutif relatif aux droits de l'homme et que ces droits devraient être consacrés par ICANN dans ses statuts. En même temps, ce groupe reconnaît qu'il faut qu'il y ait plus de travail au sujet de ce que les droits de l'homme impliquent. Donc, les statuts constitutifs, à l'heure actuelle, ou ceux qui ont été publiés pour commentaires publics, comprennent la définition des droits de l'homme. Mais, pour l'instant, il faudrait également qu'il y ait un travail fait par la communauté à travers le CCWG et dans les autres initiatives pour l'élaboration d'un cadre d'interprétation concernant ce que les droits de l'homme impliquent au sein de l'ICANN, ce que cela veut dire pour la communauté dans son interaction avec la mission limitée de l'organisation.

Donc, la communauté devrait élaborer un cadre d'interprétation et il devrait y avoir une recommandation consensuelle issue de la Piste de Travail 2. Le Groupe de Travail devrait, par la suite, accepter cette recommandation en conformité avec les règles du groupe pour la considération des recommandations consensuelles issues du Groupe Intercommunautaire sur le Renforcement de la Responsabilité. Ce n'est qu'à ce point-là qu'il y aura un statut constitutif d'application qui porte sur les droits de l'homme. Donc, il faudrait qu'il y ait un rapporteur, qui ait rédigé ce que cela implique pour l'organisation. Mais, le statut ne serait en vigueur qu'une fois que la communauté aura accordé ce que cela implique pour l'ICANN, ce que la violation des droits de l'homme implique.

Si l'on peut demander des mesures de remédiation pour des actions qui vont à l'encontre des droits de l'homme. Il faut absolument qu'il y ait la considération des droits de l'homme dans le cadre de la mission limitée de l'ICANN qui n'est pas bien définie pour l'instant.

THERESA SWINEHART : Je voudrais compléter ce que dit Samantha concernant le travail de la Piste de Travail 2 à ce sujet. C'est le fait que la mission de l'ICANN est très limitée. Nous avons une mission très limitée. Comme vous le savez, la communauté a de fortes opinions là-dessus, tel que l'on a vu à travers les différentes discussions du CCWG Responsabilité. Donc, la question des droits de l'homme surgit dans les différentes discussions communautaires dans les différents domaines. Il faudrait que l'on s'assure que les recommandations issues de la Piste de Travail 2 n'élargissent pas intentionnellement la mission de l'organisation. On a la responsabilité de respecter la mission qui nous a été accordée.

Pardon, Rodrigo, je vous cède la parole.

RODRIGO SAUCEDO : Merci. Nous avons Alberto Soto qui lève la main. Allez-y.

ALBERTO SOTO :

Merci. Quelque chose d'autre. Je travaille au sein du Groupe de Travail Intercommunautaire sur le Renforcement de la Responsabilité. Nous travaillons sur la mise en œuvre de modifications aux statuts constitutifs et surtout, en ce qui concerne la question des droits de l'homme, on a une discussion en cours qui est très important, étant donné qu'il y a des lois. Mais, il n'y a pas de lois internationales. Cela a très bien été dit. L'ICANN n'a pas de participation exhaustive dans la matière au niveau international. On a différents États et différents Gouvernements qui ont leur propre législation au sujet des droits de l'homme. L'ICANN ne peut pas s'opposer à ces lois.

Donc, vous voyez que les complications sont nombreuses en ce qui concerne les droits de l'homme. Il y a beaucoup d'implication en ce qui concerne les lois internationales. C'est ce que nous discutons en ce moment, mais nous ne pouvons pas nous opposer à cela. Merci.

RODRIGO SAUCEDO :

Merci, Alberto. Ce n'était pas tellement une question, c'était plutôt un commentaire. N'est-ce pas?

On a maintenant Maritza Aguero. Ah, attendez, on a Eduardo Mendez du Venezuela d'abord. Il dit : « Je ne comprends pas vraiment pourquoi on ne peut pas adopter ce qui a été établi par les organisations multilatérales concernant les droits de l'homme.

Je ne suis pas expert en la matière, mais il me semble que ces principes sont suffisamment universels pour qu'ils soient adoptés.

SAMANTHA EISNER : Rodrigo, c'était une question qui était posée?

RODRIGO SAUCEDO : Oui. En fait, je n'ai pas très bien compris quelle était la question. On pourrait peut-être demander à Eduardo de lever la main pour prendre la parole afin de nous expliquer un peu mieux quelle était la question. Il me semble que sa question n'était pas tout à fait claire. Nous allons remettre cela à plus tard et nous allons continuer à aller de l'avant.

Donc, Eduardo, si vous voulez réécrire la question et la reformuler ou la poser à l'oral, vous pouvez prendre la parole.

Maintenant, on a une question de Maritza Aguero. C'est une question qui est adressée à Samantha ou Theresa. Elle demande quels sont les plus grands changements aux statuts constitutifs concernant les utilisateurs finaux de l'Internet, le cas échéant. Merci.

SAMANTHA EISNER : Merci, Maritza. Je dirais qu'il n'y a pas de modifications spécifiques aux utilisateurs finaux par rapport aux statuts constitutifs. Je dirais que, pour les utilisateurs finaux de l'ALAC, qui

est votre groupe, on a des modifications concernant le nouveau mécanisme de la communauté habilitée, c'est-à-dire que ce nouveau mécanisme au sein de l'ICANN permet à la ccNSO, la GNSO, au GAC et à l'ASAO avec l'ALAC – qui est réuni au sein d'un groupe qui a un nouveau pouvoir communautaire. Ces nouveaux pouvoirs vont être exercés à travers ces organisations qui sont réunies pour l'exercice de ces pouvoirs, justement. Lorsque la communauté veut rejeter une partie d'un budget de l'ICANN ou des modifications aux statuts constitutifs ou même, si la communauté veut approuver des statuts fondamentaux, les utilisateurs finaux, à travers leurs organisations, à travers l'ALAC surtout, auront l'occasion de travailler en collaboration avec les autres organisations de soutien et de participer activement à ces initiatives.

Bien qu'il n'y ait pas de modifications spécifiques au niveau des utilisateurs finaux, on a différents moyens d'habiliter la communauté de l'ALAC à travers ces nouveaux pouvoirs communautaires ensemble avec les autres secteurs de la communauté. De cette manière, les utilisateurs finaux auront la possibilité d'avoir un impact sur les mesures prises au sein de l'organisation, à travers les différentes organisations de soutien et comités consultatifs.

RODRIGO SAUCEDO : Merci, Samantha. Il me semble que la réponse était tout à fait claire.

Bien. Eduardo Mendez nous a reformulé la question. J'espère qu'elle sera plus claire maintenant. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui a d'autres questions ou remarques à faire?

SILVIA VIVANCO : Rodrigo, si vous me permettez, je pourrais lire le commentaire d'Eduardo Mendez. Voulez-vous que je le lise?

RODRIGO SAUCEDO : Pardon, je ne vois pas la question.

SILVIA VIVANCO : Je peux la lire, si vous voulez. Eduardo Mendez écrit sur le chat. « Lors de la discussion avec les experts, il était indiqué que, concernant les droits de l'homme, il y aurait une interprétation fondée sur les consultations communautaires. Ma question est pourquoi ne pourrait-on pas adopter ce qui a été déjà établi auparavant et qui a également été souscrit par tous les pays à travers l'ONU, etc.? Merci. »

SAMANTHA EISNER : Merci, Eduardo, d'avoir précisé votre question. Je vois que Rudi Daniel a proposé sa propre explication sur la salle de chat. Il

dit : « il me semble qu'il est difficile de le faire, bien qu'il y ait différents droits de l'homme qui sont universels, il y a également beaucoup d'interprétations qui varient entre les différents états souverains. » Donc, je pense qu'un cadre commun serait sur un exercice commun.

Je tiens à dire, à ce point-là, Rudi, que ce que vous dites est tout à fait correct. Il y a différentes interprétations et différentes adoptions des principes de défense de droits de l'homme. Bien que la déclaration des droits de l'homme soit universelle. Au sein du CCWG, on a beaucoup discuté de ce que cela impliquerait pour les différents groupes de travail au sein de l'ICANN. Il y a eu différents groupes qui ont discuté des implications de l'adoption de statuts relatifs aux droits de l'homme. C'est vrai qu'il y a une déclaration des droits de l'homme qui est universelle et qui a été adoptée par les différents pays, mais au niveau local et national de chaque état, chacun pourrait avoir sa propre interprétation de la matière.

Donc, les participants aux groupes de travail ont décidé qu'il était suffisamment difficile d'adopter cette déclaration étant donné les différentes interprétations existantes. On s'attend donc à ce que cette question soit discutée dans le cadre de la Piste de Travail 2. Il y aura beaucoup de discussions sur ce sujet au cours des travaux de cette Piste de Travail.

RODRIGO SAUCEDO : Merci, Samantha. On a maintenant un commentaire de Rudi que Samantha a déjà expliqué, je pense. Elle l'a bien expliqué.

Y a-t-il d'autres commentaires ou questions?

Alberto Soto a un commentaire qui dit « une autre question porte sur le traitement égalitaire et il s'agit d'une question liée à l'intérêt public. »

Bien. D'autres remarques ou d'autres questions?

SAMANTHA EISNER : Oui, pour reprendre le commentaire d'Alberto concernant l'intérêt public, c'est vrai qu'il s'agit d'un autre domaine sur lequel il nous faut davantage de contribution de la communauté. Il ne s'agit pas de travaux appartenant à la Piste de Travail 2 du Groupe de Travail Intercommunautaire sur la Responsabilité. On a beaucoup travaillé sur le développement au sein de ce groupe de travail, mais il y a beaucoup de discussions en cours là-dessus, en ce moment. D'ailleurs, au Maroc, on a beaucoup discuté de la définition de ce que l'« intérêt public » implique. L'intérêt public, on s'est dit, pourrait avoir différentes définitions dans les différents départements d'une même organisation.

Donc, la question est également très vaste et nous espérons que LACRALO pourra réunir des informations qui nous permettront de comprendre quelle est la définition de l'intérêt public de LACRALO.

On s'attend sans doute à ce que LACRALO participe à cette discussion, bien sûr.

RODRIGO SAUCEDO : Merci, Samantha, de votre commentaire. On vient de recevoir un autre commentaire d'Alejandro Pisanty. « Il est important de comprendre la reconnaissance de Theresa Swinehart, dans le sens d'éviter la dérive de la mission de l'ICANN et que l'on adopte innocemment l'agenda concernant les droits de l'homme. »

Samantha, Theresa, est-ce que vous voulez répondre à la remarque d'Alejandro? Voudriez-vous ajouter quoi que ce soit? Je ne sais pas si on a d'autres questions ou commentaires.

Je ne sais pas si vous avez bien compris le commentaire d'Alejandro. Je relis : « la reconnaissance de Theresa sur la nécessité d'éviter la dérive de la mission de l'ICANN est très importante. Et, sans doute, si on adoptait innocemment l'agenda des droits de l'homme, on pourrait arriver à une dérive de la mission sans faire exprès. »

THERESA SWINEHART : Je pense que le commentaire d'Alejandro est un bon élément. Il y a beaucoup d'organisations qui travaillent sur les différentes responsabilités dans le domaine des droits de l'homme, mais il faut bien sûr respecter ces droits de l'homme. La mission de l'ICANN, dès le début de l'organisation, a été d'agir dans le respect

des droits de l'homme. Donc, il est important de ne pas ajouter de la pression sur l'organisation pour ne pas avoir de dérive de la mission. Donc, on devrait faire de notre mieux pour éviter qu'il y ait une dérive de la mission. On continuera de travailler encore en tant qu'organisation pour être aussi efficace que possible concernant notre mission et nos responsabilités. Merci.

RODRIGO SAUCEDO : Merci beaucoup, Theresa, de votre commentaire. Il me semble qu'on est prêts pour finir cet appel. On a le temps d'une autre question ou une autre remarque si besoin. Autrement, je conclurais l'appel à ce point-là en disant que ce webinaire a été très clair concernant les modifications aux statuts constitutifs de l'ICANN.

Avant de partir, je vais vous demander de remplir ce sondage. Il est très important de le faire pour nous aider à améliorer nos séminaires web futurs. Avant de cela, je remerciais Samantha Eisner et Theresa Swinehart de leur participation. Il était important d'avoir un webinaire de ce type avec la communauté pour que la communauté comprenne clairement quel est le processus et comment elle peut participer.

Cela dit, je vais conclure ce séminaire web. Je vous remercie d'avoir participé. Je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci.

FEMME NON IDENTIFIÉE : Merci. Nous avons six questions concernant le webinaire. La première question est : que pensez-vous de l'heure du séminaire web? Il était trop tôt, il était correct ou il était trop tard.

Question 2 : Combien d'années d'expérience comptez-vous au sein de la communauté de l'ICANN? Votez maintenant, s'il vous plaît.

Question 3 : Que pensez-vous de la technologie utilisée pour le webinaire? Veuillez voter maintenant.

Question 4 : Le présentateur maîtrisait-il le sujet? Veuillez voter maintenant.

Question 5 : Êtes-vous satisfait du webinaire? Veuillez voter en ce moment.

Et finalement, question 6 : Quels sujets aimeriez-vous couvrir ou que l'on couvre pour les webinaires à venir? Veuillez voter sur la case blanche.

Nous vous remercions d'avoir participé à notre appel d'aujourd'hui. Rappelez-vous de vous déconnecter quand vous aurez terminé de répondre au sondage.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]